



N° 1576-2012/ARR/DRH/SDCCR  
Date du : 31/08/2012

**Rapport  
au  
président de l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET :** Modification de la liste des directions et services bénéficiaires de régimes indemnitaires.

**REF. :**

- Délibération modifiée n° 417 du 26 novembre 2008 *créant une prime spéciale en faveur des agents exerçant au sein des directions ou services à vocation technique de la Nouvelle-Calédonie et des provinces, et de leurs établissements publics ;*
- délibération modifiée n° 418 du 26 novembre 2008 *instituant un régime indemnitaire au profit des agents exerçant leurs fonctions au sein des services et institutions de la Nouvelle-Calédonie,*
- arrêté modifié n° 6046-14035/DRH du 15 janvier 2009 *fixant la liste des directions et services de la province Sud bénéficiaires de régimes indemnitaires.*

**PJ :** 1 projet d'arrêté.

Par arrêté en date 15 janvier 2009 susvisé, le président de la province Sud fixait la liste des directions et services appelés à bénéficier d'une part, de la prime spéciale de 27 points d'INM et d'autre part, du régime indemnitaire catégoriel dont le montant varie entre 38 et 19 points d'INM suivant la catégorie d'emploi (A, B, C, D) de l'agent concerné.

Dans le cadre des réorganisations adoptées le 31 juillet dernier, il vous est proposé d'inscrire le service de l'intendance de l'hôtel de province, lequel est rattaché au cabinet de la présidence, sur la liste des entités bénéficiaires du régime indemnitaire catégoriel.

Par ailleurs, afin de tenir compte des changements de dénominations opérées dans le cadre de ces réorganisations de directions, le projet d'arrêté prévoit de remplacer :

- « *le secrétariat général de la province Sud, à l'exclusion de la partie chargée de l'aménagement et du patrimoine* » par « *le secrétariat général de la province Sud, à l'exclusion du **pôle aménagement du territoire*** »,
- « *la direction de la jeunesse et des sports* » par « *la direction des **sports et des loisirs*** »,
- « *la délégation au logement, à l'exclusion du service des aides à la construction* » par « *la **direction du** logement, à l'exclusion du service des aides à la construction* »,
- « *la direction du patrimoine et des moyens* » par « *la direction **du foncier et de l'aménagement*** ».

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.